



Autorité parentale et vie scolaire

Par **helios69**, le 30/01/2012 à 06:29

Bonjour,

Je suis divorcé avec attribution de la résidence de nos deux enfants chez la mère et exercice de l'autorité parentale en commun. J'ai un droit de visite librement, et à défaut d'accord une fin de semaine sur deux...

Nos 2 enfants sont scolarisés en primaire. Dans le cadre de leur activités, leurs maîtresses respectives demandent des parents volontaires pour accompagner leur classe. Je me suis porté volontaire pour chacun d'eux en l'indiquant sur leur cahier de correspondance. La réponse de leur maman a été de refuser que j'accompagne leur classe!

Est-ce que leur maman a le droit de s'opposer à ma demande d'accompagnement de leur classe?! Quelle doit-être l'attitude du Directeur de l'Ecole?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.